

vit Adéline, qui le reçut et qu'il entendit lui répondre, en l'abordant : M. le docteur, je suis guérie. Il témoigna en effet son étonnement d'une guérison si prompte, car d'après le cours ordinaire des choses, l'enfant, si elle eut relevé de cette maladie, aurait dû rester longtemps, dans un état de faiblesse qui, en eût été la suite naturelle.

La guérison d'Adéline a été aussi solide qu'elle était prompte. Le vendredi suivant, 7 décembre, elle alla à l'église de Notre-Dame Piété, pour témoigner à la Ste. Vierge, sa juste reconnaissance, et aussi, pour participer aux exercices de la retraite qu'on y donnait aux *Enfants de Marie* ; et depuis elle a constamment joui d'une santé parfaite, allant même tous les jours à pied, de la maison, rue Mignone, au demi-pensionnat de la Congrégation, rue Notre-Dame, où elle reçoit son éducation.

D'après toutes les circonstances qui viennent d'être rapportées, nous sommes convaincus que cette guérison a été opérée par une assistance toute spéciale de Notre-Dame de Piété, et nous sommes heureux d'en donner ici ce témoignage, tant pour rendre hommage à la vérité que par reconnaissance pour la grâce signalée que nous lui devons, dans la conservation de notre chère enfant.

En foi de quoi, nous avons signé la présente déclaration, à Montréal, ce 14 janvier 1861.

FRANÇOIS-XAVIER LEMONDE, ✕

ADÈLE RETOLE-BELISLE, ✕

Epouse de F. X. Lemonde,

ADÉLINE LEMONDE.

Moi, Adéline Lemonde, atteste avoir été guérie par Notre-Dame de Piété, et pour lui donner une preuve de ma reconnaissance, je promets que mon plus doux devoir sera de l'aimer et de la servir, et de la faire aimer et servir de tout le monde.

ADÉLINE LEMONDE.

Un Normand qui craint de se compromettre,

OU MON ENFANT N'EN DIT JAMAIS TROP.

Voici comment les normands se tirent d'affaire devant les tribunaux, sans dire ni *oui* ni *non*, et cependant tout en *témoignant*.

En police correctionnelle, on appelait une cause de blessure par imprudence, dans laquelle figurait comme témoin un certain Piégay, du dit pays, aux environs de Thubœuf, ou à peu près.

Le président : Comment vous nommez-vous ?

Le témoin : Comment *que* je me nomme ? eh ! voilà : c'est comme qui dirait Jérôme-Etienne Piégay.

Le président : Votre âge ?

Le témoin : De mon âge, je suis de la République ou à peu près, des environs de l'an VIII, comme qui dirait 1801, ce qui doit me faire à peu près soixante ans et demi, ou soixante ans et six mois, aux environs ; d'ailleurs c'est facile à compter.

Le président : Votre demeure ?

Le témoin : A la Chapelle, environ le milieu de la rue, comme qui dirait aux environs du no. 62, à peu près.

Le président : Avez-été témoin de l'accident arrivé à l'enfant qu'une charrette a presque écrasé ?

Le témoin : J'en a été témoin si vous voulez, me trouvant avoir vu la chose par hasard, à peu près comme elle s'est passée.

Le président : Racontez au tribunal les détails qui sont à votre connaissance.

Le témoin : Au meilleur de ma connaissance, c'est que je me trouvais sur la route, environ le bas côté, comme il pouvait être deux heures et demie, deux heures trente minutes à peu près. En ne pensant à rien, je regarde devant moi, la valeur de quinze pas environ, comme qui dirait trente ou trente-cinq ou six pieds, et je vois sur le pavé, environ à deux pieds et demi, une charrette d'environ un cheval qui marchait vide, aux environs d'un fort pas ou d'un petit trot. Et voilà qu'un moutard, qui m'a fait l'effet d'être en culotte, de cinq ans et demi environ, ou cinq ans et six mois, a l'idée de traverser le pavé, comme qui dirait d'aller en travers, à peu de chose près ; et, ma foi, soit qu'il ait mal pris son élan, ou autre, la voiture lui passe sur le milieu du corps, aux environs des reins ou tout près.

Le président : Croyez-vous qu'il y ait eu, de la part du voiturier, imprudence ou inattention ?

Le témoin : C'est aux environs de quelque chose comme cela, ou peu s'en faut ; le charretier m'ayant fait l'effet d'être à moitié soûl, comme qui dirait aux trois quarts en train.

Après cette déposition, accompagnée de gestes plus dubitatifs, plus incertains encore que le texte verbal, le Normand se retire et va s'asseoir à peu près aux environs des alentours de la troisième banquette, comme qui dirait entre un monsieur et une dame, ou à peu près, persuadé qu'il avait éclairé la justice et heureux d'avoir sauvé les vieilles traditions de prudence, succées avec le lait.

Combien de fois pour arriver à cette perfection du genre, avait-il dû entendre le conseil sur lequel ont vécu tant de générations enseignantes, de Caen à Domfront : " Mon enfant, n'en dit jamais trop ! "

Moyen pratique de conserver les pommes de terre.—Plusieurs personnes ont conservé leurs pommes de terre, qui étaient malades, en les faisant tremper dans un *lait de chaux* pendant deux ou trois heures environ. On les fait sécher à l'ombre, dans un local bien aéré ; puis on les dépose en tas dans un local pas trop humide.

La palpe ou substance charnue des pommes de terre se durcit par là sans rien perdre de ses propriétés nutritives ; la maladie s'arrête dans celles déjà attaquées et n'atteint pas celles qui sont saines.

LES LIVRES pour distribution des prix que nous avons vu à la librairie de MM. J. B. Rolland & Fils méritent une mention particulière, et nous les recommandons à MM. les Commissaires d'Écoles et aux maisons d'Éducation. Le choix est tel que l'on ne peut désirer rien de mieux, sous le rapport de la nouveauté des sujets, de l'élégance des cartonnages, des reliures et de la variété des formats et des prix.

ERRATA.

Dans l'article intitulé : *L'enfant, le vieillard et le serpent*, page 191, 5e ligne, au lieu de

Le vil éclat de ses jours

Lisez :

Le vil éclat de ses *joues*.

14e ligne, au lieu de

Fuyez, jeunes enfants, cette vie enchantée

Lisez :

Fuyez, jeunes enfants, cette *rive* enchantée.